

**Municipalité de Normétal
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de
Normétal, située au 59, 1^{re} Rue, à la salle de l'hôtel de ville,
le 8 août 2023 à 19 h 30**

Sont présents : MM Ghislain Desbiens, maire
Nestor Dubé, conseiller # 1
Patrice Morin, conseiller # 2
Gérald Lamoureux, conseiller # 3
Lise Bégin, conseillère # 6
Steve Lamoureux, conseiller # 5
Mme Monique Bouchard, conseillère # 4

Est également présente : Mme Lyne Blanchet, greffière-trésorière

1. Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président, il est 19 h 32.

2023.08.177

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté et il demeure ouvert à toutes modifications.

Adoptée unanimement

3. Adoption des procès-verbaux

2023.08.178

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juillet 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juillet 2023.

Adoptée unanimement

2023.08.179

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023

Adoptée unanimement

4. Correspondance

La greffière-trésorière dépose le bordereau de correspondance.

Correspondant	Description
MRCOA	Dépôt de 18 613 \$ dans le cadre d'un projet PSPS, pour le futur terrain multisports.
MAMH	Dépôt de 33 535 \$ en compensation pour l'école.
Intact Assurance – Pour M. Bernard Bilodeau	La mise en demeure a été envoyée à notre assureur suite à un dommage subi en raison de la pluie abondante le 2 août 2023 qui a occasionné une surcharge du réseau pluvial. J'attends des nouvelles sur le dossier.
Projet Osisko	Distribution de billets gratuits aux personnes touchées par le feu de forêt. La publicité est sur le Facebook municipal.
Desjardins	Aide financière de 3 000 \$ pour le feu de forêt.
La ministre des Transports et de la Mobilité durable	Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration, une aide financière de 10 000 \$ échelonnées sur trois années budgétaires et une de 15 000 \$ pour une année.
SHQ	Budget révisé de l'OMH de Normétal, sauf qu'avant d'adopter une résolution, nous devons avoir des réponses.
MSP	En septembre, nous aurons la visite du MSP qui fera les inspections et les vérifications en sécurité incendie.
M. Dylan Papineau	Lettre de démission
M. Steve Bradette	Il fait une demande pour s'occuper de l'aréna incluant le restaurant, le bar et toutes les activités estivales et hivernales. Il doit fournir un plan d'affaires.

2023.08.180

4.1 Demande du Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Normétal budgete un montant pour la Fête nationale;

CONSIDÉRANT QUE la Fête nationale organisée par le Service de sécurité incendie n'a pas eu lieu cette année en raison du feu de forêt;

CONSIDÉRANT la demande déposée par le SSI;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et résolu d'autoriser la demande du SSI pour l'achat de 25 chandails en coton ouaté noir mi-zip, soit une dépense nette de 1 029,67 \$ à imputer au poste budgétaire 02-190-00-970-03.

IL EST RÉSOLU D'autoriser un montant supplémentaire de 1 000 \$ pour l'organisation d'une activité « porte ouverte » le 1^{er} septembre 2023, dépense à imputer au poste budgétaire 02-190-00-970-03.

Adoptée unanimement

5. Trésorerie

2023.08.181

5.1 Dépôt du rapport mensuel des revenus et des dépenses

La greffière-trésorière dépose au conseil le rapport mensuel des revenus et des dépenses de la Municipalité au 31 juillet 2023.

2023.08.182

5.2 Liste des dépenses incompressibles

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale dans le cadre de la séance ordinaire du 8 août 2023;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu d'autoriser le paiement pour :

- Juillet 2023 totalisant 207,87 \$ et représenté par les chèques L2300088 et L2300090.
- Août 2023 totalisant 12 791,31 \$ et représenté par les chèques L2300091 à L2300097.

IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement des salaires des employés et des élus pour les semaines 26 à 29 totalisant 22 577,41\$ (brut).

Adoptée unanimement

2023.08.183

5.3 Approbation du paiement des factures à payer

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'autoriser le paiement des dépenses pour :

- Juillet 2023 totalisant 29 276,79 \$ et représenté par les chèques C2300055 à C2300059; L2300088 et L2300090; P2300276 à P2300299.
- Août 2023 totalisant 30 572,60 \$ et représenté par les chèques; L2300091 à L2300097; P2300300 à P2300310.

Adoptée unanimement

6. Administration

2023.08.184

6.1 Règlement 281-2023 décrétant une dépense de 1 357 106 \$ et un emprunt de 1 357 106 \$ pour la réfection de la 2^e Rue entre la 6^e et la 4^e Avenue

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 juillet 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et résolu d'adopter le présent règlement et statuer ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à exécuter les travaux de réfection de la 2^e Rue entre la 6^e Avenue et la 4^e Avenue selon les plans et devis préparés par SNC-Lavalin portant les numéros 686551-0001-41DD-0101_C; 686551-0001-41DD-0102_C; 686551-0001-41DD-0103_C ; 686551-0001-41DD-0104_C; 686551-0001-41DD-0105_C ; 686551-0001-41DD-0106_C ; 686551-0000-41EG-0001_A et 686551-0000-41EA-0001_C en date du 7 mars 2023, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par SNC-Lavalin, en date du 7 mars 2023 lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 357 106 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 357 106 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée unanimement

2023.08.185 **6.2 Règlement 282-2023 fixant les taux de vente des terrains municipaux**

Reporté

2023.08.186 **6.3 Inscription de la directrice générale au colloque de zone de l'ADMQ**

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu d'inscrire la directrice générale madame Lyne Blanchet, au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra à Amos, les 14 et 15 septembre 2023 et de défrayer le cout de l'inscription au montant de 280,00 \$ taxes incluses, dépense à imputer au poste budgétaire 02-130-00-454-00.

IL EST RÉSOLU QUE les frais de déplacement encourus soient remboursés.

Adoptée unanimement

2023.08.187 **6.4 Importante rencontre portant sur l'optimisation des offices d'habitation**

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'autoriser le maire M. Ghislain Desbiens et la directrice générale Mme Lyne Blanchet à assister à une importante rencontre portant sur l'optimisation des offices d'habitation qui aura lieu le mercredi 6 septembre 2023, de 16 h à 19 h, à Rouyn-Noranda.

IL EST RÉSOLU QUE les frais de déplacement encourus soient remboursés et que le co-voiturage est de mise.

Adoptée unanimement

2023.08.188 **6.5 Dépôt du rapport préliminaire du plan de protection des sources d'eau potable des puits principal et auxiliaire**

La greffière-trésorière dépose au conseil le rapport préliminaire du plan de protection des sources d'eau potable des puits principal et auxiliaire. Elle mentionne que des actions doivent être entreprises par le conseil.

7. Travaux publics

2023.08.189 **7.1 Dépôt des soumissions pour la réfection d'asphalte**

CONSIDÉRANT QUE le 3 août 2023, à 15 h 05, la secrétaire-trésorière adjointe ouvrait les soumissions reçues pour la réfection d'asphalte en présence de MM Ghislain Desbiens et Ludovik Paquet et que le résultat est le suivant :

Soumissionnaire	Montant taxes incluses	
<i>Asphaltage Théo Paquet Inc.</i>	<i>29 433,60 \$</i>	<i>Prix fixe</i>
<i>Norpav</i>	<i>53 872,69 \$</i>	<i>Prix fixe</i>

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'accepter le dépôt du rapport des soumissions reçues.

Adoptée unanimement

2023.08.190 **7.2 Octroi du contrat pour la réfection d'asphalte**

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu d'octroyer le contrat pour la réfection d'asphalte, tel que mentionné dans l'appel d'offres, à Asphaltage Théo Paquet Inc., soumissionnaire conforme, dépense nette de 26 876,80 \$, à imputer au poste budgétaire 03-310-32-721.

Adoptée unanimement

2023.08.191 **7.3 Réparation du chargeur sur roues**

CONSIDÉRANT QUE la pompe du cerveau de direction (power steering) est à changer sur le chargeur sur roues;

CONSIDÉRANT QU'une soumission fut demandée auprès d'Équipement SMS;

CONSIDÉRANT QUE la pièce sera livrée vers le 9 août 2023;

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'accepter la soumission reçue au montant de 5 802,78 \$ plus les taxes applicables, dépense à imputer au poste budgétaire 02-390-00-525-03.

Adoptée unanimement

8. Loisirs et culture

2023.08.192 **8.1 Hommage aux pompiers volontaires du Service de sécurité incendie de Normétal – Feu de forêt 281**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Normétal souhaite souligner tout le travail accompli par le Service de sécurité incendie de Normétal, lors du feu de forêt;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs est en charge de la préparation de l'activité de remerciement qui se tiendra le 8 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre s'est tenue le 7 août 2023 avec les membres du Comité des loisirs pour la présentation du déroulement de l'activité;

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre Carrier d'Amex Exploration offre une aide financière de 5 000 \$;

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'autoriser les dépenses qui seront effectuées pour cette activité par le Comité de loisirs et ce, sur présentation de factures.

Adoptée unanimement

9. Sujets divers (varia)

2023.08.193

9.1 Avenant au contrat de travail de Mme Chantale Roy

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu d'approuver l'avenant de Mme Chantale Roy concernant une rémunération supplémentaire lors des journées de vacances de la directrice générale et de déposer celui-ci avec le contrat de travail dans le dossier de l'employée.

MM Steve Lamoureux et Gérald Lamoureux se retirent des délibérations et déclarent un intérêt dans la question.

Adoptée unanimement

10. Période de questions

2023.08.194

11. Fermeture de la séance

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu de clore la séance, il est 20 h 24.

Adoptée unanimement

Ghislain Desbiens, maire

Lyne Blanchet, greffière-trésorière

Je, Ghislain Desbiens, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».